

Actuellement, vous êtes :

*étudiant *salarié *demandeur d'emploi *autres (précisez : _____)

Quelle sera votre situation à l'entrée de la formation ?

*étudiant *salarié *congé individuel de formation *demandeur d'emploi
*autre (précisez : _____)

Situation de handicap : oui * non *

Si oui, précisez le type de handicap :
(fournir certificats médicaux et attestation de reconnaissance COTOREP-MDPH).

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'accès à cette formation et atteste sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.

Je m'engage à régler le coût de la formation dans sa totalité, même en cas de démission soit 3 000 €.

Fait à :

Date :

Signature obligatoire :

* Cocher la case correspondante

Origine socio-professionnelle du candidat

Nomenclature Insee

10. Agriculteurs exploitants – 21. Artisans – 22. Commerçants et assimilés – 23. Chef d'entreprise – 31. Professions libérales et assimilés – 32. Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques – 36. Cadres d'entreprise – 41. Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés – 46. Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises – 47. Techniciens – 48. Contremaîtres, agents de maîtrise – 51. Employés de la fonction publique – 54. Employés administratifs d'entreprise – 55. Employés de commerce – 56. Personnels des services directs aux particuliers – 61. Ouvriers qualifiés – 66. Ouvriers non qualifiés – 69. Ouvriers agricoles – 71. Anciens agriculteurs exploitants – 72. Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise – 73. Anciens cadres et professions intermédiaires – 76. Anciens employés et ouvriers – 81. Chômeurs n'ayant jamais travaillé – 82. Inactifs divers (autres que retraités)

Aide Médico Psychologique

Liste des pièces à fournir obligatoirement

Veuillez cocher les pièces jointes au présent dossier

- la fiche de candidature jointe, dûment complétée et signée,
- trois photos d'identité avec vos noms et prénoms au verso (dont une à coller sur la fiche de candidature),
- une photocopie lisible **recto-verso** de la carte d'identité **en cours de validité** ou passeport en **cours de validité** ou livret de famille régulièrement tenu à jour **ou** copie ou extrait d'acte de naissance quelle que soit la date de leur délivrance,
- une copie de votre attestation de sécurité sociale
- un certificat médical d'aptitude à l'entrée en formation
- un certificat de vaccination
- une attestation de responsabilité civile
- l'attestation d'engagement financier
- la copie des diplômes,
- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation,
- 1 carnet de 12 timbres au tarif en vigueur,
- un titre de paiement de **60€** représentant les frais de constitution de dossier et les frais de sélection,
- pour les situations d'emploi, joindre une attestation de votre employeur précisant la nature du poste occupé ainsi qu'une attestation de prise en charge financière de la formation.

Nb : Le coût de la formation est lissée sur 10 mois (stage compris).

Toute formation commencée est due dans sa totalité, même en cas de démission, soit 3 000 €.

Tout dossier incomplet sera systématiquement rejeté
Liste des pièces à fournir – promotion 2015

Règlement d'admission pour l'entrée en formation DEAMP

Pour s'inscrire aux épreuves, le candidat retourne le dossier d'inscription complété en l'accompagnant de la participation aux frais de dossier et des pièces requises avant la date limite indiquée.

Conditions de présentation aux épreuves :

Aucun diplôme n'est exigé pour se présenter aux épreuves
Avoir 18 ans à la date d'entrée en formation.

Effectifs :

15 places

Règlement d'admission :

L'ensemble du processus d'admission comprend deux épreuves. Elles ont pour objectif de vérifier que le candidat possède l'aptitude et l'appétence pour la profession, de repérer d'éventuelles incompatibilités du candidat avec l'exercice de la profession et de s'assurer de son aptitude à s'inscrire dans le projet pédagogique du Centre de formation.

Les critères retenus pour apprécier le candidat sur les deux épreuves sont :

- Le respect des consignes et l'adoption d'attitudes adaptées à la situation de sélection
- La qualité, le dynamisme, l'aisance de l'expression
- La qualité d'écoute, de compréhension et d'analyse
- La capacité à argumenter le projet de formation
- La connaissance et/ou l'intérêt pour les publics en difficultés
- La distanciation émotionnelle
- La capacité à ne pas porter de jugement de valeur
- La capacité d'ouverture et de remise en question
- L'anticipation sur les conditions de vie personnelle pendant la formation

- Modalités d'inscription à l'admission :

Chaque candidat doit adresser au Centre de formation le dossier d'inscription qu'il peut préalablement solliciter au centre de formation ou venir retirer sur place.

Le dossier d'inscription doit contenir :

- une fiche d'inscription,
- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation,
- une photocopie recto-verso de la carte d'identité ou passeport en cours de validité,
- une copie diplômes déjà obtenu
- **si l'accès à la formation du candidat se fait par la voie de la formation continue** : une attestation de l'employeur et/ou une copie de la demande de congé individuel de formation (C.I.F)
- un carnet de timbres
- un chèque de 60 euros à l'ordre de Sainte Colombe Formations, représentant les droits d'inscription à la sélection
- d'autres pièces sont à fournir (détail sur la liste des pièces à fournir se trouvant dans le dossier d'inscription)

Le centre de formation s'assure de la complétude du dossier et de la recevabilité de la candidature. Il vérifie que le candidat remplit les conditions requises au moment de l'entrée en formation.

L'inscription en phase d'admissibilité se fait après réception par le centre de formation d'un dossier de candidature conforme et complet, assorti du règlement des droits.

Le centre de formation fait parvenir par courrier une attestation de recevabilité du dossier. Le cas échéant si le dossier n'est pas complet ou non conforme les services du centre de formation renvoient ce dernier au candidat en précisant les causes de non recevabilité de la candidature.

- Épreuve écrite d'admissibilité :

Sont déclarés admissibles les candidats ayant satisfait à l'épreuve écrite (ayant obtenu une note au moins égale à 10/20)

L'épreuve écrite d'admissibilité, organisée par le centre de formation consiste en **un questionnaire d'actualité**. Le candidat doit répondre en une heure trente à dix questions simples orientées sur les problèmes sociaux.

Le questionnaire est élaboré par l'équipe pédagogique et validé par le responsable de formation. Il vise à vérifier les capacités d'argumentation et d'expression écrite des candidats.

Les candidats titulaires de l'un des diplômes énumérés ci-dessous sont dispensés au titre de l'annexe 4 de l'arrêté du 4 mai 2007 de l'épreuve écrite d'admissibilité.

- ✓ certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique ou diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ;
- ✓ diplôme d'Etat d'assistant familial ;
- ✓ diplôme professionnel d'aide soignant ;
- ✓ diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture ;
- ✓ titre professionnel « assistant de vie » ou titre professionnel « assistant de vie aux familles » ;
- ✓ certificat « employé familial polyvalent » suivi du certificat de qualification professionnelle « assistant de vie » ;
- ✓ brevet d'études professionnelles « carrières sanitaires et sociales » ;
- ✓ certificat d'aptitude professionnelle « petite enfance » ;
- ✓ certificat d'aptitude professionnelle « employé technique de collectivité » ou certificat d'aptitude professionnelle « assistant technique en milieu familial ou collectif » ;
- ✓ brevet d'aptitude professionnelle « d'assistant animateur technicien » ;
- ✓ brevet d'études professionnelles agricoles option « services » spécialité « services aux personnes » certificat d'aptitude professionnelle agricole option « service en milieu rural ».

Le questionnaire est élaboré par l'équipe pédagogique et validé par le responsable de formation. Il vise à vérifier les capacités d'argumentation et d'expression écrite des candidats.

- Épreuve d'admission :

Peuvent se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles à l'épreuve écrite

L'épreuve d'admission consiste en un entretien de 20 minutes avec un formateur et un professionnel à partir de trois questions sur la profession, une étude de cas, le parcours et les motivations du candidat

Cette épreuve est destinée à apprécier :

- ✓ l'expression orale
- ✓ l'itinéraire du candidat
- ✓ la connaissance du métier et de la formation
- ✓ la motivation du candidat à effectuer cette formation
- ✓ l'aptitude du candidat à suivre cette formation
- ✓ la pertinence et le réalisme de son projet professionnel,
- ✓ la qualité relationnelle

La notation s'effectue sur 20 points. Sont déclarés admis à entrer en formation les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 10/20.

- Procédure d'admission :

Une commission d'admission, composée du responsable pédagogique de la formation, d'un conseiller en formation continue, d'un membre de l'équipe éducative et d'un professionnel, arrête la liste des candidats admis à suivre la formation.

Un classement des candidats est réalisé :

1. À partir de la note obtenue à l'entretien, par ordre décroissant de la plus haute à la plus basse
2. En cas d'ex-æquo, selon la composition de la note obtenue à l'oral, à partir de la motivation par rapport au métier et à la formation

L'entrée en formation se fait en fonction des places disponibles.

Une liste principale et une liste complémentaire sont établies. En cas de désistement sur la liste principale, les candidats sur liste complémentaire pourront être appelés à entrer en formation, au plus tard, une semaine après le début de la formation.

Les admissions autorisent l'entrée en formation pour la session de formation de septembre 2015. Elles ne sont plus valables en cas de désistement du candidat, sauf cas de force majeure dûment justifié (maladie, maternité,...), ou dérogation exceptionnellement accordée, en fonction de situations particulières, évaluées par la commission d'admission du centre de formation.

Droit d'inscription aux épreuves d'admission

Les droits d'inscription aux épreuves d'admission sont constitués d'une somme forfaitaire due quelque soit la nature et le nombre des épreuves passées. Ils s'élèvent, pour l'année 2015, à **60 euros**.

Après enregistrement des dossiers, les frais de sélection ne sont en aucun cas remboursables, sauf cas de force majeure (accident ou maladie grave) et sur présentation de justificatif. Dans ce cas, les frais de gestion administrative (40 euros) restent acquis au centre de formation.

Calendrier prévisionnel

Date limite de dépôt des dossiers au centre de formation	21 juin 2015
Epreuves écrites d'admission	22 juin 2015
Epreuves orales d'admissibilité	01 juillet 2015
Résultats d'admission	06 juillet 2015
Début de la formation	18 septembre 2015

Fait à SAINT-DENIS-LES-SENS

le

20

Signature